



Répondez moi s'il vous plait, merci

Par **vracoum**, le **27/01/2009** à **10:59**

Bonjour,

Par ONC mon ex-femme a la jouissance de la maison jusqu'a sa vente, hors, depuis qu'elle a eu l'ordonnance de non conciliation en main en janvier 2008, il se trouve qu'elle refuse de faire visiter la maison (l'agence me l'a indiqué lors d'un courrier) alors que l'agent immobilier qui a en charge sa vente a des clients potentiels, mais devant ses refus systématiques il ne sait plus comment faire. Il n'arrive meme plus à la joindre au téléphone ni par courrier.

Mon ex-femme a-t-elle le droit de faire cela ?

Que puis-je faire pour l'obliger à faire visiter la maison ?

Mon avocat, peut il écrire au juge pour l'informer de la façon de faire de mon ex-femme?

Merci de me répondre